



UNION INTERPARLEMENTAIRE

Troisième Commission

Point 67 de l'ordre du jour : Promotion et protection des droits de l'enfant

Nations Unies, 15 octobre 2009

DECLARATION de l'Observatrice permanente, l'Ambassadrice Anda Filip

Permettez-moi d'appeler votre attention sur les questions liées à la mortalité maternelle et infantile et à la violence contre les enfants.

Avant de le faire, cependant, j'aimerais dire un mot sur la crise économique mondiale. Comme l'ont relevé de nombreux orateurs, les récents bouleversements sont en train de compromettre des années de développement, notamment parce que les investissements publics dans la santé risquent fort de diminuer et que les questions des droits de l'homme ne sont pas considérées comme des enjeux politiques prioritaires sur la scène internationale, ni au niveau national.

L'UIP se trouve ainsi placée devant un défi. La démocratie ne compte guère aux yeux de personnes malades et sous-alimentées qui ont déjà de la peine à assurer leur existence quotidienne. D'autres groupes sociaux se heurtent à la discrimination qui les empêche de participer à la vie de la société. Et sans le soutien du public, la démocratie se fragilise de plus en plus.

Sur la question de la mortalité maternelle et infantile, nous savons que 97 % des décès de mères et d'enfants se produisent dans 68 pays du monde. Seuls 16 de ces pays sont en bonne voie pour atteindre l'Objectif 4 du Millénaire pour le développement (OMD), qui concerne le recul de la mortalité infantile. Les progrès sont lents.

Les parlementaires savent aussi que les systèmes de santé ont été longtemps marginalisés dans les politiques de développement nationales. Il ne peut y avoir de progrès sans une évaluation détaillée des systèmes de santé nationaux entreprise dans le but de remédier à leurs faiblesses et de répondre aux

besoins. Les fonds manquent cruellement. Les parlements tiennent les cordons de la bourse et peuvent faire davantage pour affecter les fonds là où ils sont nécessaires, en utilisant des outils tels que la budgétisation sensible au genre.

En 2008, l'Union interparlementaire et la Conférence Compte à rebours 2015 sur la santé maternelle, néonatale et infantile ont uni leurs efforts pour amener les parlements à intensifier leur action en faveur de la santé maternelle, néonatale et infantile dans les 68 pays prioritaires. Depuis, l'UIP a continué à aider les parlements à contrôler l'action du gouvernement, à organiser des ateliers et des séminaires de formation pour parlementaires, à diffuser des informations et à soutenir des initiatives nationales.

Il y a des signes encourageants. Le Parlement zambien a créé un groupe de travail parlementaire sur l'enfance afin de contrôler l'action menée par le gouvernement pour honorer ses engagements au titre des OMD 4 et 5. Les parlements canadien et italien ont récemment adopté des résolutions dans lesquelles ils expriment leur ferme volonté d'atteindre les OMD 4 et 5. Dans la résolution adoptée au Canada avec le soutien de tous les partis, le Parlement renouvelle l'engagement pris par le Canada de réduire la mortalité maternelle et néonatale tant dans le pays qu'à l'étranger. En Italie, la résolution adoptée par le Sénat vise à accroître l'aide publique au développement allant à la santé maternelle, néonatale et infantile.

En période de crise financière, ces engagements politiques envoient des messages forts sur les priorités internationales et nationales. Ces messages devraient être entendus. Les parlements du monde ne devraient pas rester inactifs lorsque les gouvernements donateurs réduisent leurs budgets d'aide. Lors d'une récente conférence que l'UIP a tenue à Genève, les parlements ont engagé les pays développés à honorer les engagements qu'ils avaient pris à Monterrey et Gleneagles, et récemment encore à Londres. Le meilleur appui que les parlements puissent apporter à leurs gouvernements est un contrôle étroit.

L'autre question que je tiens à aborder est celle de la violence à l'encontre des enfants. Elle place les parlements devant un autre défi : comment faire pour bien représenter ceux dont la voix est rarement entendue ou écoutée dans la société, à savoir les enfants ?

Depuis cinq ans maintenant, l'UIP s'efforce, en coopération avec l'UNICEF, d'aider les parlements à faire respecter les droits de l'enfant et à leur permettre de vivre sans peur et à l'abri de la violence. Cette année, l'UIP a concentré son attention sur l'Amérique latine et sur les initiatives que les parlements

peuvent prendre pour lutter contre la violence dont les enfants sont victimes dans cette région.

Les statistiques montrent que, chaque année, 40 millions d'enfants vivant dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes subissent des violences graves, y compris l'abandon. La maltraitance familiale n'est qu'un exemple parmi beaucoup d'autres de ces violences et elle est responsable de la mort de 80 000 enfants de moins de 18 ans. Des enquêtes menées dans 16 pays de la région concluent qu'un pourcentage important d'adultes considère le recours aux châtiments corporels et autres mauvais traitements infligés aux enfants comme normal pour imposer une discipline. Les lois de protection de l'enfance sont, dans bien des cas, insuffisantes : par exemple, seuls 9 % des enfants vivent sous la protection de lois qui bannissent les châtiments corporels dans le cadre familial.

Assurer aux enfants une protection suffisante et élaborer des lois complètes qui luttent contre la violence, viennent en aide aux victimes et punissent les auteurs d'actes de violence, tels ont été les thèmes centraux du séminaire régional *Combattre la violence contre les enfants : le rôle des parlements* qui s'est tenu à San José (Costa Rica) du 26 au 28 août 2009. Les parlementaires de 14 pays d'Amérique latine ont participé à la réunion qu'accueillait l'Assemblée législative du Costa Rica avec le soutien de l'Union interparlementaire (UIP) et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

Une fois de plus, les fonctions parlementaires de législateur et de contrôle ont été au centre des discussions. Les délégués ont examiné les cadres législatifs et discuté de l'affectation des ressources et du contrôle des crédits alloués à la protection des enfants et des adolescents et à la mise en place de mécanismes de surveillance. Ils se sont attardés sur les moyens d'assurer une participation active d'enfants et d'adolescents aux processus parlementaires.

Cette réunion de trois jours s'est soldée par l'adoption d'une série de recommandations prioritaires. Elles visent notamment la mise en place, dans les parlements et la société, de mécanismes pour surveiller le fonctionnement des institutions responsables des politiques de prévention et d'élimination de la violence à l'encontre des enfants et des adolescents; l'investissement des fonds voulus pour la mise en œuvre des politiques de prévention et d'intervention, ainsi que pour la surveillance du bon usage des crédits alloués; la promotion de la coopération entre les parlements, les organisations internationales, la société civile et le secteur privé (y compris les médias) en vue de l'élaboration de politiques et de programmes qui relancent l'action menée pour éliminer la violence à l'encontre des enfants et des adolescents.

Il reste, bien entendu, beaucoup à faire et nous allons poursuivre nos efforts dans ce sens.

J'aimerais conclure en disant que l'UIP se réjouit de la nomination récente de la Représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU sur la violence à l'encontre des enfants et l'assure de son soutien dans l'exercice de sa charge.